

Localisation : 35 Référence : IA35000370
Aire d'étude : Dinard
Commune : DINARD (quartier de:Saint-Enogat)
Titre courant : **lotissement concerté dit les Villas de la Mer.**
Dénomination : lotissement concerté
Appellation et titre : dit les Villas de la Mer

Cartographie : Lambert1 0275350 ; 0276280 ; 1114000 ; 1113200

Cadastré : 1982 E

Dossier de Recensement du patrimoine balnéaire établi en 1996, 1997 par Orain Véronique; Fermin Henri

© Inventaire général, 1996

HISTORIQUE

Datation : 4e quart 19e siècle. 1875, 1877 (daté par source) .

Auteur(s) :
Liège E. (architecte) .

Personne(s) liée(s) à l'oeuvre : commanditaire Lacroix Albert

Commentaire : Le lotissement des Villas de la mer a donné son nom à tout un secteur du quartier de Saint-Enogat qui s'étend de la partie orientale de la plage de Saint-Enogat à la plage du Port-Riou. Le lotissement initial, aujourd'hui détruit, était moins étendu. Il avait été créé à partir de 1875 par l'éditeur de Victor Hugo, Albert Lacroix. Il était composé du Grand Hôtel de la Mer, de villas accolées louées à la journée, à la semaine ou au mois, de maisons individuelles formant 3 corps de bâtiments et d'un établissement de bains. Les villas les Genêts, Bellevue, le Parc et les Tourelles formaient le premier corps de bâtiment au nord-ouest de la parcelle. Le deuxième corps de bâtiment était composé des villas Maisonnnette, Shakespeare, Byron et Cézembre et le troisième corps au nord-est de la parcelle des villas le Bosquet et Harbour. Les maisons individuelles placées en bordure de la plage de Saint-Enogat, dites les Pavillons, se nommaient le Phare, la Corniche et le Nid. L'établissement de bains-villa des Bains et pavillon des Bains-était placé également en bordure de la plage avec locations de cabines de bains. L'ensemble du terrain dit les Grandes Mielles avait été acheté par Albert Lacroix le 23 septembre 1875. Ce dernier a vraisemblablement fait travailler l'architecte Liège de Saint-Servan comme l'atteste un document du 26 mai 1876 où l'architecte demande à construire pour le compte d'Albert Lacroix une maison d'habitation avec dépendances auprès du cimetière de Saint-Enogat. Un deuxième lot de terrains limitrophes du 1er lotissement avait été acheté le 28 décembre 1877 à M. Joseph Auguste Parmentier par un groupe d'amis d'Albert Lacroix. Voir les dossiers des édifices sélectionnés : villa Indienne, villa l'Avant-Garde, villa le Pré-des-Oiseaux.

DESCRIPTION

SITUATION : en ville

NOTE DE SYNTHÈSE

Véritable cas d'étude hélas disparu, le lotissement à maillage lâche des *Villas de la Mer* à Saint-Enogat s'adresse à un réseau d'artistes parisiens attirés par l'authenticité du site, propice à l'inspiration. Particulièrement précoce sur la Côte d'Emeraude, il s'inscrit, en 1875, dans une logique non spéculative, et vise avant tout à favoriser le regroupement d'artistes dans des maisons modestes, qui, face à la mer, favorisent l'isolement et la créativité. Conçu par l'éditeur Albert Lacroix et l'architecte E. Liège, ce lotissement occupe les falaises surplombant la plage de Saint-Enogat et celle de Port-Riou. Sur le plan du lotissement de 1877, c'est l'absence de structuration globale et prospective qui domine. Le quartier fondé par Lacroix ne manque pas d'étonner les observateurs contemporains par son aspect anarchique : « *[Albert Lacroix] commença par y jeter quelques cabines, puis une maison, deux maisons, trois maisons, puis il y planta des fleurs, des gazons, des arbres sur la falaise, où tout se mit à verdir, à verdir, à fleurir et à pousser à souhait*¹ ». Loin de s'apparenter aux lotissements bourgeois alors ébauchés en d'autres sites littoraux ou dans la périphérie des grandes villes, le secteur des *Villas de la Mer* ressemble à un village autonome. C'est d'ailleurs un projet plurifonctionnel que Lacroix ébauche dès 1876, en imaginant des maisons d'habitation, mais aussi des hôtels de voyageurs et des commerces. L'importance de la végétation et l'absence de réseau viaire structuré, en dehors des boulevards ceinturant le village, renforcent le sentiment d'appartenance à cette micro-station hétéroclite, où seuls les occupants des villas semblent pouvoir se repérer. On ne remarque pas de voie de communication centrale dans l'entrelacs des petites voies privées, étroites, disparaissant parfois même avant d'arriver au jardin. Les liaisons avec le reste de la station dinardaise sont rares, isolement que Lacroix ne souhaite pas briser, afin d'atteindre son idéal de communauté d'artistes.

Lacroix, doté d'un certain sens de l'espace, génère, par une banale opération de division foncière un quartier réputé sur toute la côte. Ses spécificités paysagères et sa précocité en font un espace à part sur la Côte d'Emeraude, dont la partie est a été détruite et remplacée vers 1980 par des immeubles à appartements.

Gaëlle Delignon

¹ Bertall. *Les plages de France, Bretagne*, Paris, Editions Marpon et Flammarion, sd.

DOCUMENTATION

Archives

A.D. Ille-et-Vilaine : 3P 817 (matrices cadastrales).

A.D. Ille-et-Vilaine : 4J 93.

Documents figurés

Projet de tracé du boulevard Albert Lacroix, (s.n), (s.d), (A.D. Ille-et-Vilaine : 4J 93). (cf. doc. 2).

Plan général des villas de la mer à Dinard - Saint Enogat, plan imprimé, (s.n) (s.d), (A.D Ille-et-Vilaine 4J 93), (cf. doc. 1).

Saint-Enogat. La plage, (plage du Port Riou), carte postale, cliché Mme Ordinaire, (A.D. Ille-et-Vilaine : 4J 93), (cf. doc. 3. et doc. 4).

14 Saint-Enogat – Les Villas , (plage du Port Riou), carte postale, LL., [après 1900], (A.D. Ille-et-Vilaine : 6 Fi), (cf. doc. 5 et cf. 6).

Le groupe des Villas de la Mer, sur le bord de la grande plage de Saint-Enogat, dessin imprimé, [1882], (A.D. Ille-et-Vilaine : 4J 93), (cf. doc. 7 et 8).

Le lotissement des villas de la Mer, vue aérienne, carte postale Yca, La Bretagne Pittoresque, Dinard St-Enogat 35800 - Hôtel de la mer, maison familiale AVAFES, (s.d.), (A. P. : M. Morgand), (cf. doc. 9 et 10).

4969 - DINARD – SAINT-ENOGAT – Les Villas de la Mer, Hôtel de la Mer, 1^{er} état, carte postale, GF, (s.d.), éditon Guérin, Saint-Malo (I. et V.), (A.P. : Henri Fermin).

DINARD- SAINT-ENOGAT. – L’Hôtel de la Mer, 2^e état, carte postale (s.n.), (s.d.), (A. Musée de Bretagne : 98.4821 N-2).

L’Hôtel de la Mer, 3^{ème} état, carte postale, (s.n), (s.d), (A. Musée de Bretagne 970.49.2596).

L’Hôtel de la Mer, pergola sur le jardin, carte postale, (s.n), (s.d), (A. Musée de Bretagne : 70.49.2477).

802. SAINT-ENOGAT –Grand Hôtel de la Mer, à gauche, villas accotées : Les Genêts, Bellevue, Le Parc, Les Tourelles, carte postale, E.L.D., (s.d.), (A.P. : H. Fermin).

4970. DINARD – SAINT-ENOGAT. – Les villas de la Mer, villas Les Genêts, Bellevue, Le Parc, Les Tourelles, carte postale, G.F., (s.d.), (A.P. : H. Fermin).

1426. SAINT-ENOGAT. – Les villas de la Mer, maisonnette, Shakespeare, Byron, Cézembre, carte postale, H.L.M, (s.d.), (A.P. : H. Fermin).

1428. SAINT-ENOGAT. - Les villas de la Mer, maisonnette, Shakespeare, Byron, Cézembre, carte postale, H.L.M, (s.d.), (A.P. : H. Fermin).

SAINTE-ENOGAT (Ille-et-Vilaine) – L’Etablissement des Bains de Mer, carte postale, N.D. photographe, (s.d), (A.P. : H. Fermin).

DOCUMENTATION

Documents figurés (suite)

Les villas de la Mer, villa Ker Alice, carte postale, (s.d.), (A. Musée de Bretagne : collection Mesny 970.49.2564).

Bibliographie

La côte d'Emeraude, 26 27 mai, 7, 8 juillet, 18, 19 août 1906.

FERMIN Henri. **Saint-Enogat au temps d'Albert Lacroix**, *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, Bulletin et Mémoires, Tome CI, 1998.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- | | | |
|---------|---|--------------|
| Pl. I | Plan de situation. Extrait du plan cadastral de 1982, section E, échelle réduite. Détourage des lots du lotissement des villas de la mer. | |
| Doc. 1 | Projet de tracé du boulevard Albert Lacroix, (s.n), (s.d), (A.D. Ille-et-Vilaine : 4J 93). (cf. doc. 2). | |
| Doc. 2 | Plan général des villas de la mer à Dinard - Saint Enogat, plan imprimé, (s.n) (s.d), (A.D Ille-et-Vilaine 4J 93), (cf. doc. 1). | |
| Doc. 3 | Saint-Enogat. La plage, (plage du Port Riou), carte postale, cliché Mme Ordinaire, (A.D. Ille-et-Vilaine : 4J 93), (cf. doc. 4). | 96 35 0341 X |
| Doc. 4 | Saint-Enogat. La plage, (plage du Port Riou), carte postale, cliché Mme Ordinaire avec indication des noms de villas, (A.D. Ille-et-Vilaine : 4J 93), (cf. doc. 3.). | Photocopie |
| Doc. 5 | 14 Saint-Enogat – Les Villas, (plage du Port Riou), carte postale, LL., [après 1900], (A.D. Ille-et-Vilaine : 6 Fi), (cf. 6). | 96 35 0320 X |
| Doc. 6 | 14 Saint-Enogat – Les Villas, (plage du Port Riou), carte postale, LL., [après 1900], avec indication des noms de villas, (A.D. Ille-et-Vilaine : 6 Fi), (cf. doc. 5). | Photocopie |
| Doc. 7 | Le groupe des Villas de la Mer, sur le bord de la grande plage de Saint-Enogat, dessin imprimé, [1882], (A.D. Ille-et-Vilaine : 4J 93), (cf. doc. 8). | 96 35 0331 X |
| Doc. 8 | Le groupe des Villas de la Mer, sur le bord de la grande plage de Saint-Enogat, dessin imprimé, [1882], avec indication des noms de villas, (A.D. Ille-et-Vilaine : 4J 93), (cf. doc. 7). | Photocopie |
| Doc. 9 | Le lotissement des villas de la Mer, vue aérienne, carte postale Yca, La Bretagne Pittoresque, Dinard St-Enogat 35800 - Hôtel de la mer, maison familiale AVAFES, (s.d.), (A. P. : M. Morgand), (cf. doc. 10). | 96 35 0131 X |
| Doc. 10 | Le lotissement des villas de la Mer, vue aérienne, carte postale Yca, La Bretagne Pittoresque, Dinard St-Enogat 35800 - Hôtel de la mer, maison familiale AVAFES, (s.d.), avec indication des noms de villas, (A. P. : M. Morgand), (cf. doc. 9). | Photocopie |

TABLE DES ILLUSTRATIONS (suite)

- Doc. 11 4969 - DINARD – SAINT-ENOGAT – Les Villas de la Mer, Hôtel de la Mer, 1^{er} état, carte postale, GF, (s.d.), éditon Guérin, Saint-Malo (I. et V.), (A.P. : Henri Fermin). Photocopie
- Doc. 12 DINARD- SAINT-ENOGAT. – L’Hôtel de la Mer, 2^e état, carte postale (s.n.), (s.d.), (A. Musée de Bretagne : 98.4821 N-2).
- Doc. 13 L’Hôtel de la Mer, 3^{ème} état, carte postale, (s.n), (s.d), (A. Musée de Bretagne : 970.49.2596).
- Doc. 14 L’Hôtel de la Mer, pergola sur le jardin, carte postale, (s.n), (s.d), (A. Musée de Bretagne : 70.49.2477).
- Doc. 15 802. SAINT-ENOGAT –Grand Hôtel de la Mer, à gauche, villas accotées : Les Genêts, Bellevue, Le Parc, Les Tourelles, carte postale, E.L.D., (s.d.), (A.P. : H. Fermin). Photocopie
- Doc. 16 4970. DINARD – SAINT-ENOGAT. – Les villas de la Mer, villas Les Genêts, Bellevue, Le Parc, Les Tourelles, carte postale, G.F., (s.d.), (A.P. : H. Fermin). Photocopie
- Doc. 17 1426. SAINT-ENOGAT. – Les villas de la Mer, maisonnette, Shakespeare, Byron, Cézembre, carte postale, H.L.M, (s.d.), (A.P. : H. Fermin). Photocopie
- Doc. 18 1428. SAINT-ENOGAT. - Les villas de la Mer, maisonnette, Shakespeare, Byron, Cézembre, carte postale, H.L.M, (s.d.), (A.P. : H. Fermin) Photocopie
- Doc. 19 SAINT-ENOGAT (Ille-et-Vilaine) – L’Etablissement des Bains de Mer, carte postale, N.D. photographie, (s.d), (A.P. : H. Fermin). Photocopie
- Doc. 20 Les villas de la Mer, villa Ker Alice, carte postale, (s.d.), (A. Musée de Bretagne : 970.49.2564).
- Fig. 1 Villa l’Albatros, anciennement villa Bijou, façade sur jardin. 96 35 1827 X
- Fig. 2 Villa l’Épave façade sur mer et villa l’Albatros, anciennement villa Bijou, façade sur mer. 99 35 1299 X
- Fig. 2bis Villa l’Épave, façade sur mer et villa l’Albatros, anciennement villa Bijou, façade sur mer. 96 35 1299 X

- ANNEXE I -

1906

La côte d'Emeraude, 26 27 mai 1906

Villa l'Epave louée a M. de Feraudy (sociétaire de la comédie française)

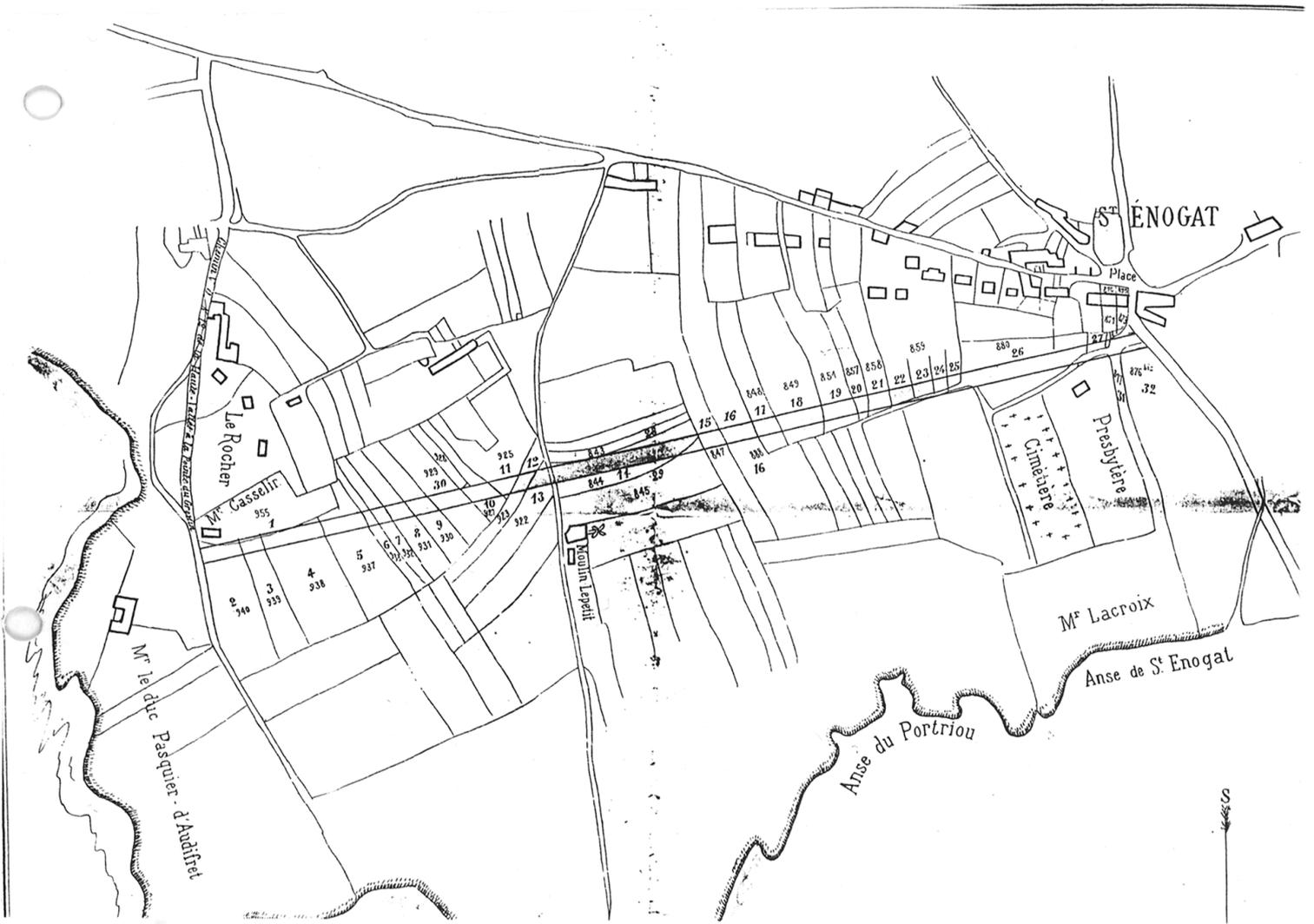
La côte d'Emeraude, 18, 19 août 1906

L'Epave, coquette et propre comme un sou neuf, est la plus délicieuse villa qu'on puisse imaginer. Elle se décrit en deux mots / un superbe atelier et des chambrettes de navire, tout cela surplombant la mer, de telle sorte que l'on a l'illusion d'être sur un bateau et non sur la terre ferme. Les ancres et les cordages distribués comme motifs d'ornement contribuent à maintenir l'illusion. Construite par un peintre de grand talent, M. Mouillon, elle a gardé toute l'allure de la demeure d'un artiste . Dans l'atelier devenu le vaste salon...

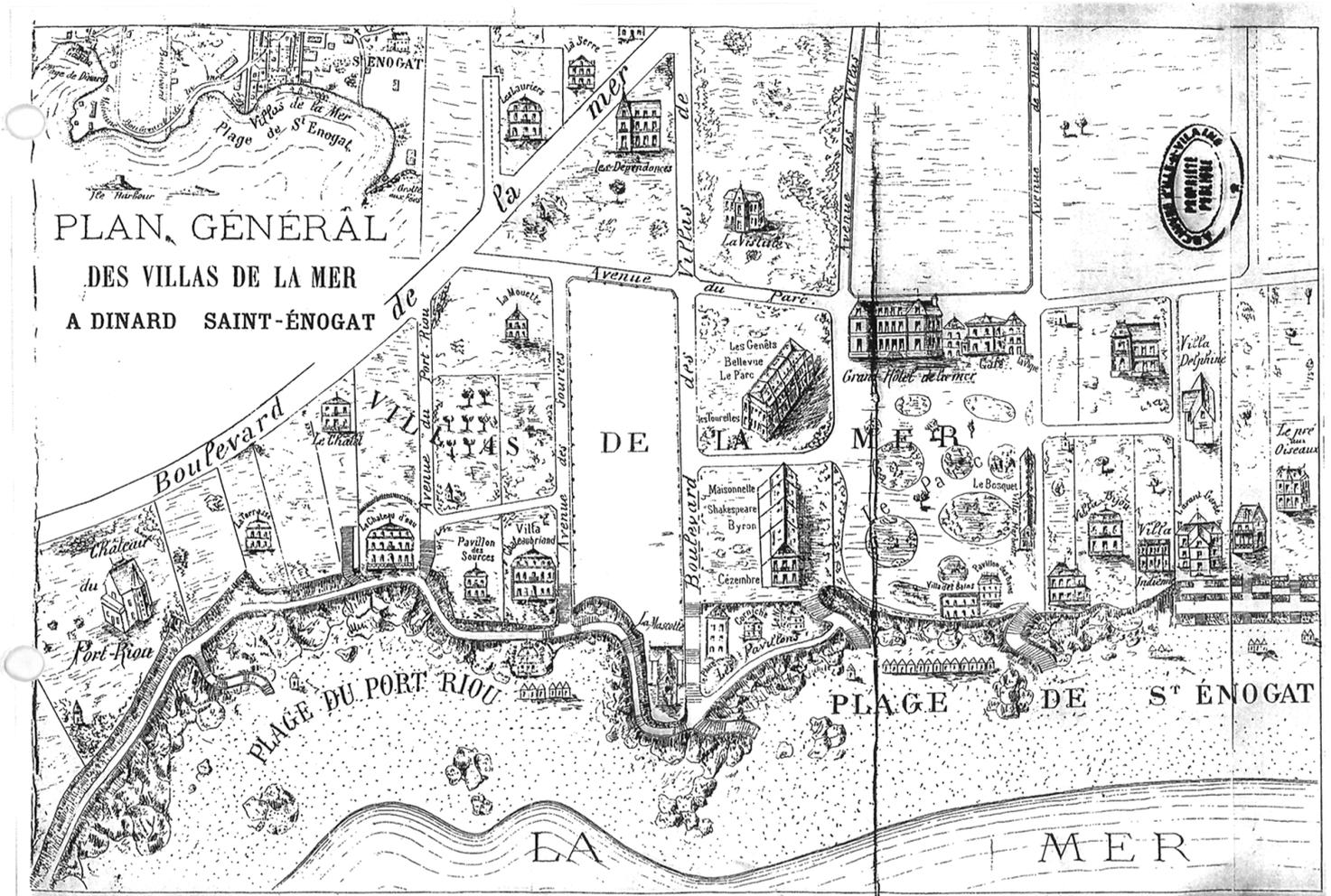
La côte d'Emeraude, 7,8 juillet 1906

Albert Lacroix surnommé le travailleur de la mer.

Doc. 1 Projet de tracé du boulevard Albert Lacroix, (s.n), (s.d), (A.D. Ille-et-Vilaine : 4J 93). (cf. doc. 2).



Doc. 2 Plan général des villas de la mer à Dinard - Saint Enogat, plan imprimé, (s.n) (s.d),
(A.D Ille-et-Vilaine 4J 93), (cf. doc. 1).



Doc. 3 Saint-Enogat. La plage, (plage du Port Riou), carte postale, cliché
Mme Ordinaire, (A.D. Ille-et-Vilaine : 4J 93), (cf. doc. 4).

Repro. Inv. G. Artur
96 35 0341 X



Pl. DXXVIII. — SAINT-ENOGAT. LA PLAGE

Cliché de M^{me} Ordinaire.

Doc. 4 Saint-Enogat. La plage, (plage du Port Riou), carte postale, cliché Mme Ordinaire
avec indication des noms de villas, (A.D. Ille-et-Vilaine : 4J 93), (cf. doc. 3.).

Photocopie



Pl. DXXVIII. — SAINT-ENOGAT. LA PLAGE

Cliché de M^{me} Ordinaire

- 1 Le château d'eau ?
- 2 Pavillon des sources
- 3 Villa Chateaubriand
- 4 Pavillon de la plage
- 5 La Mascotte

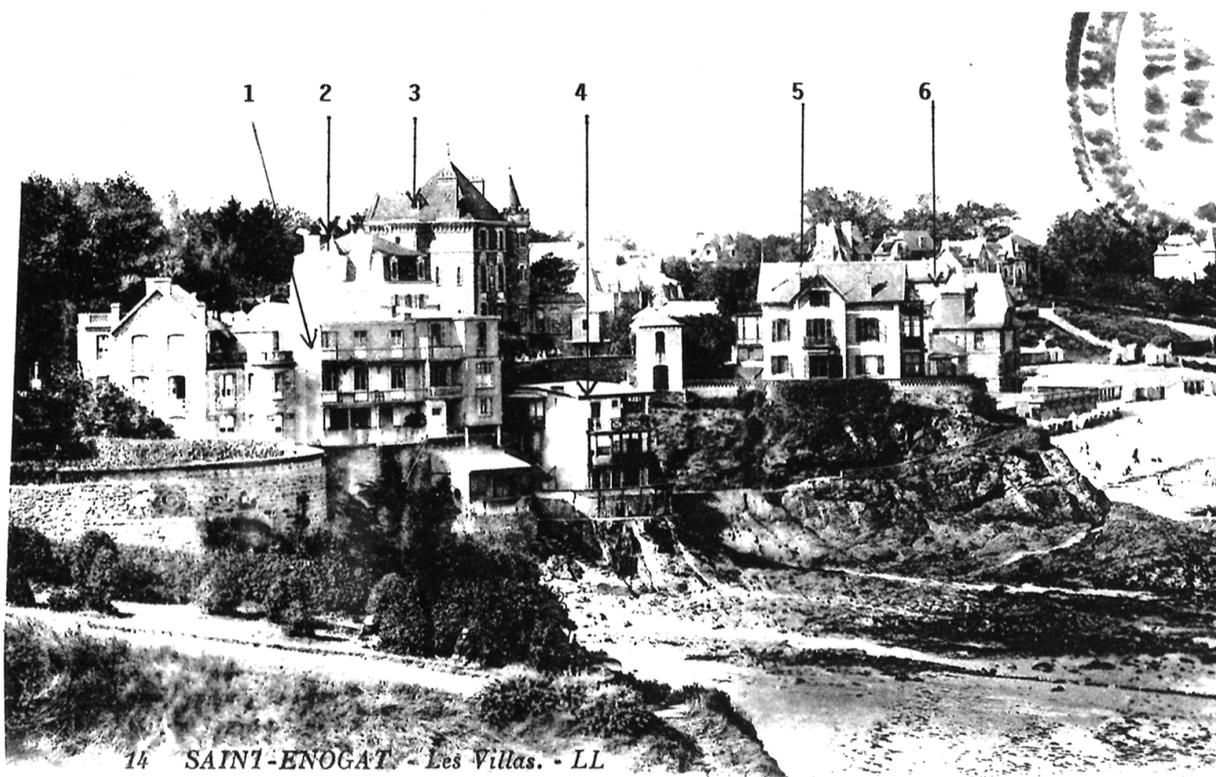
Doc. 5 14 Saint-Enogat – Les Villas, (plage du Port Riou), carte postale,
LL., [après 1900], (A.D. Ille-et-Vilaine : 6 Fi), (cf. 6).

Repro. Inv. G. Artur
96 35 0320 X



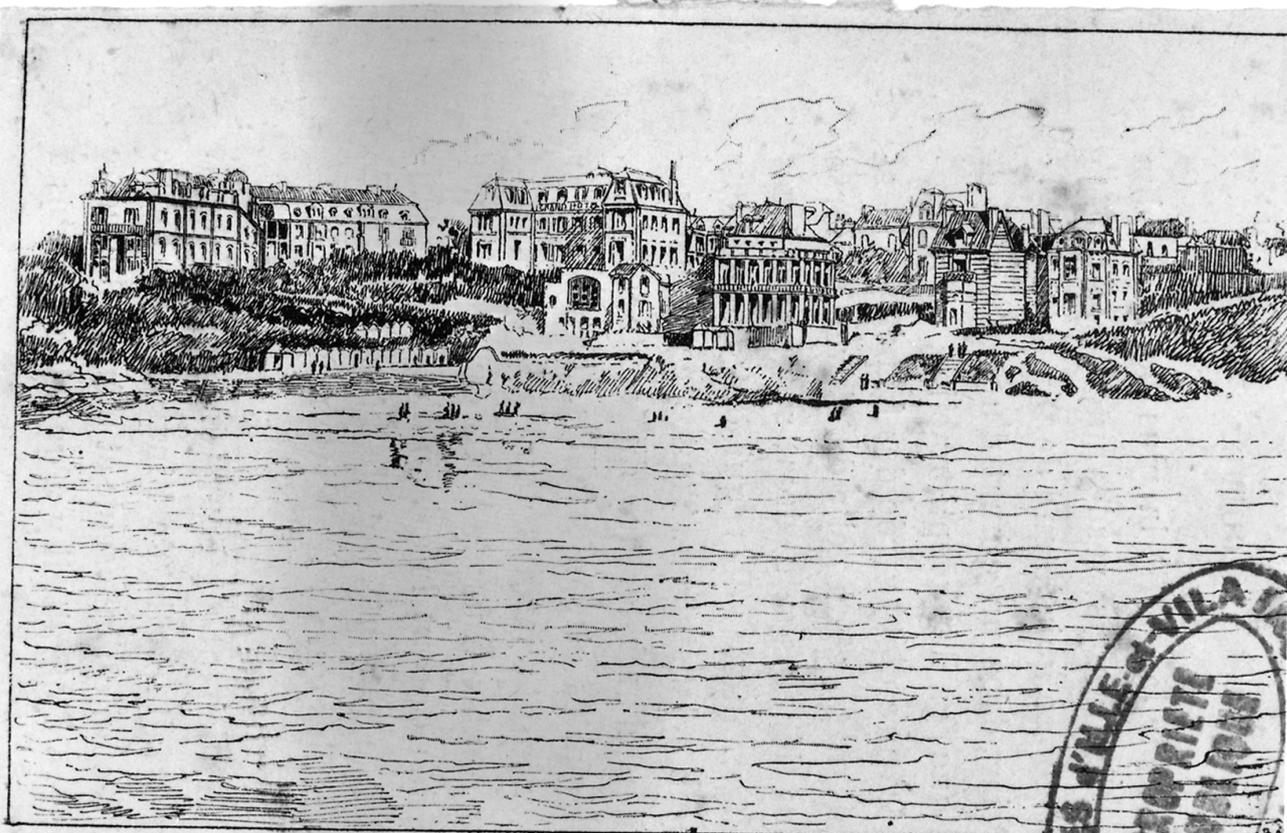
Doc. 6 14 Saint-Enogat – Les Villas, (plage du Port Riou), carte postale, LL., [après 1900],
 avec indication des noms de villas, (A.D. Ille-et-Vilaine : 6 Fi), (cf. doc. 5).

Photocopie



- 1 Château d'eau ?
- 2 Villa Chateaubriand
- 3 Castel St-François
- 4 Pavillon de la plage
- 5 La Mascotte
- 6 Ker Alice

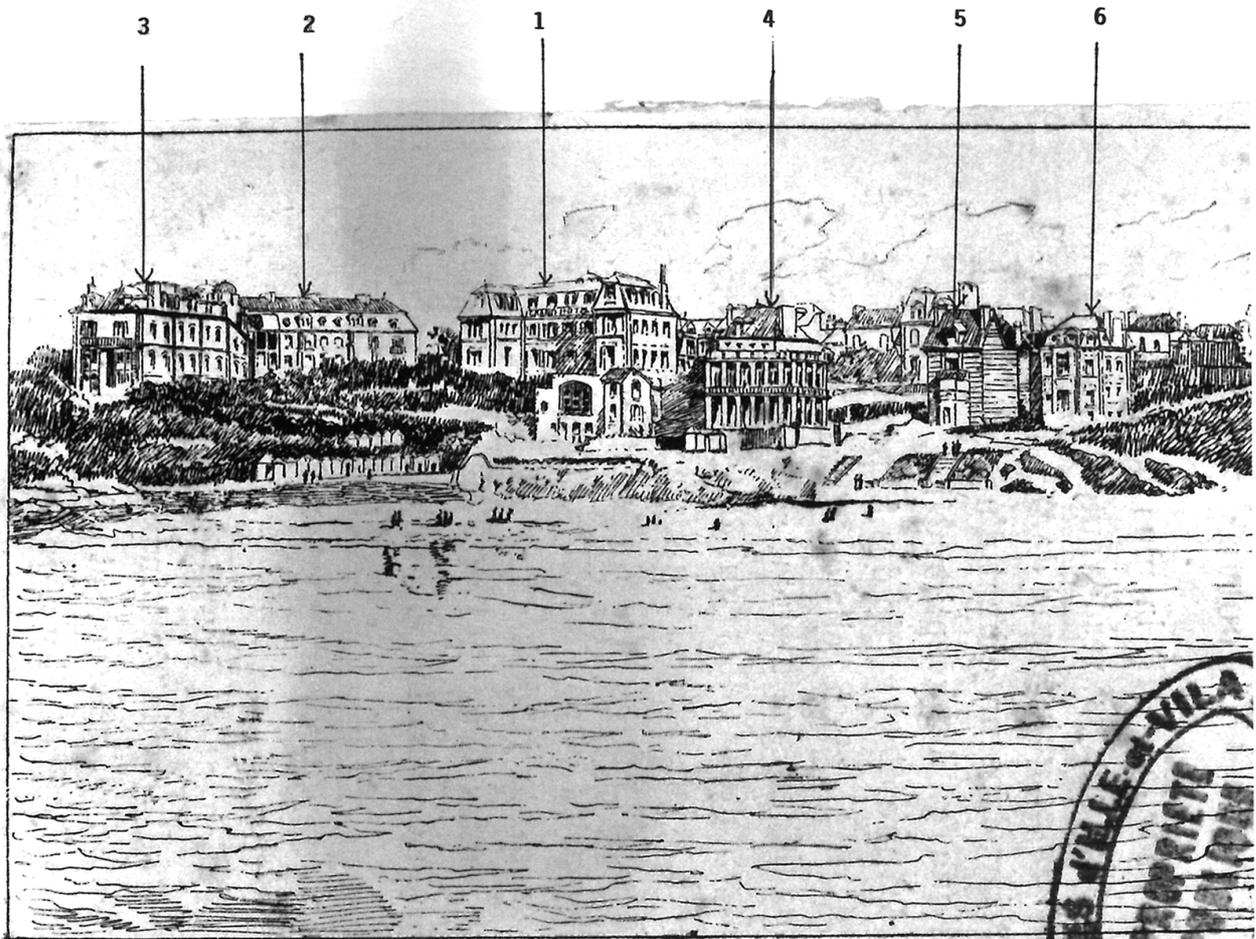
- Doc. 7 Le groupe des Villas de la Mer, sur le bord de la grande plage de Saint-Enogat, dessin imprimé, [1882]. (A.D. Ille-et-Vilaine : 4J 93), 96 35 0331 X
(cf. doc. 8).



Le groupe des Villas de la Mer, sur le bord de la grande plage de Saint-Enogat. 1882

Doc. 8 Le groupe des Villas de la Mer, sur le bord de la grande plage de Saint-Enogat, dessin imprimé, [1882], avec indication des noms de villas, (A.D. Ille-et-Vilaine : 4J 93), (cf. doc. 7).

Photocopie



Le groupe des Villas de la Mer, sur le bord de la grande plage de Saint-Enogat.

- 1 Grand Hôtel
- 2 Les Genêts, Bellevue, Le Parc
- 3 Maisonnée : Shakespeare, Byron, Cézembre
- 4 Villa India
- 5 L'Avant-Garde ?
- 6 Le Pré des Oiseaux

- Doc. 9 Le lotissement des villas de la Mer, vue aérienne, carte postale Yca, Repro. Inv. G. Artur
La Bretagne Pittoresque, Dinard St-Enogat 35800 - Hôtel de la mer, 96 35 0131 X
maison familiale AVAFES, (s.d.), (A. P. : M. Morgand), (cf. doc.
10).



Doc. 10 Le lotissement des villas de la Mer, vue aérienne, carte postale Yca, La Bretagne Pittoresque, Dinard St-Enogat 35800 - Hôtel de la mer, maison familiale AVAFES, (s.d.), avec indication des noms de villas, (A. P. : M. Morgand), (cf. doc. 9).

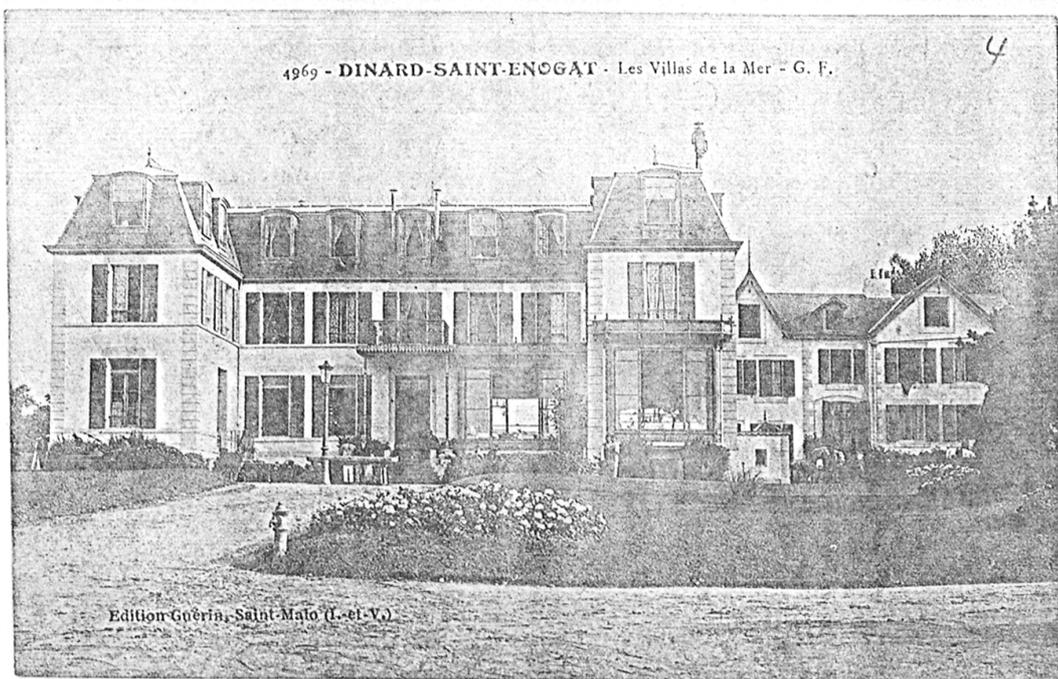
Photocopie



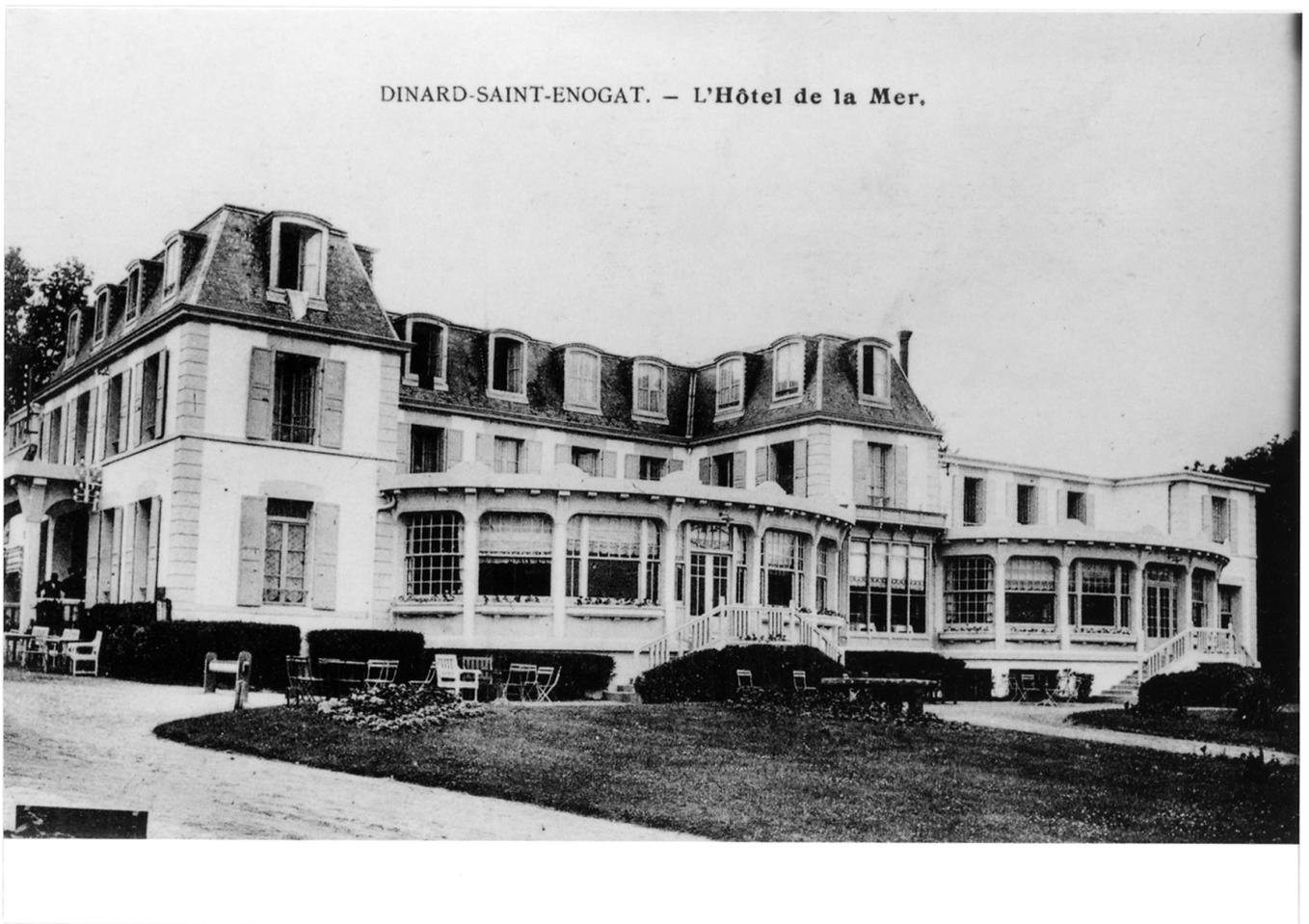
- 1 Grand Hôtel
- 2 Genêts, Bellevue, Le Parc
- 3 Maisonnette...
- 4 India
- 5 Avant-Garde
- 6 Delphine
- 7 Villa Bidou
- 8 Les Pavillons ?
- 9 La Mascotte
- 10 L'Epave
- 11 Villa des Bains ?

Doc. 11 4969 - DINARD - SAINT-ENOGAT - Les Villas de la Mer, Hôtel de la Mer, 1^{er} état,
carte postale, GF, (s.d.), éditeur Guérin, Saint-Malo (I. et V.), (A.P. : Henri Fermin).

Photocopie



Doc. 12 DINARD- SAINT-ENOGAT. – L'Hôtel de la Mer, 2^e état, carte postale (s.n.),
(s.d.), (A. Musée de Bretagne : 98.4821 N-2).



Doc. 13 L'Hôtel de la Mer, 3^{ème} état, carte postale, (s.n), (s.d), (A. Musée de Bretagne :970.49.2596).

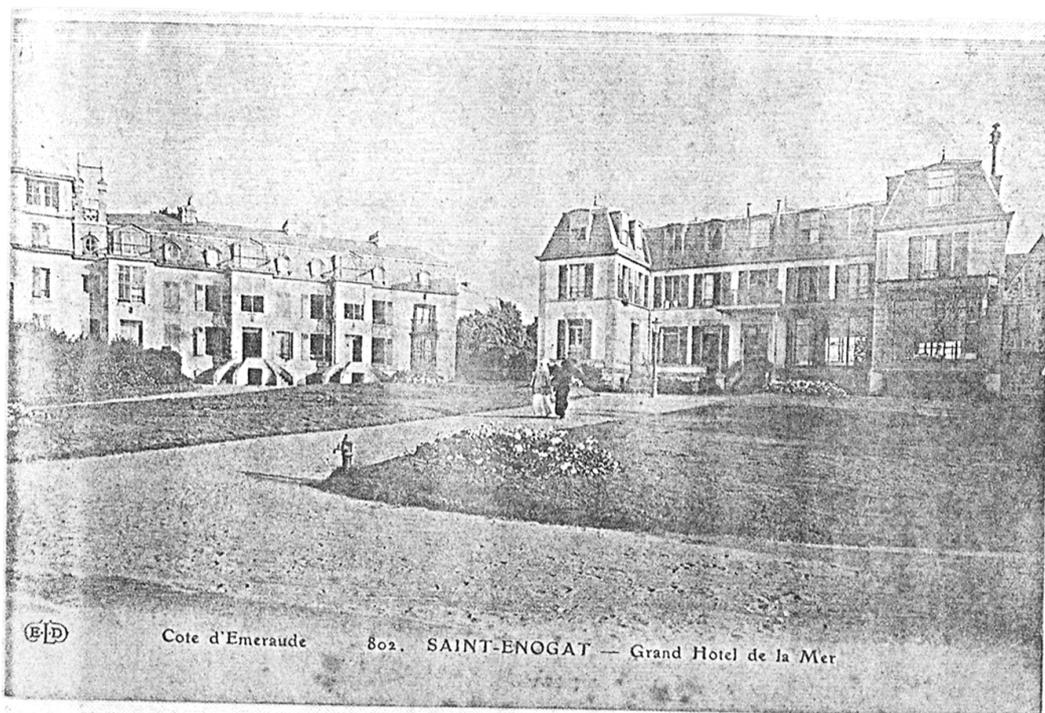


Doc. 14 L'Hôtel de la Mer, pergola sur le jardin, carte postale, (s.n), (s.d), (A. Musée de Bretagne : 70.49.2477).



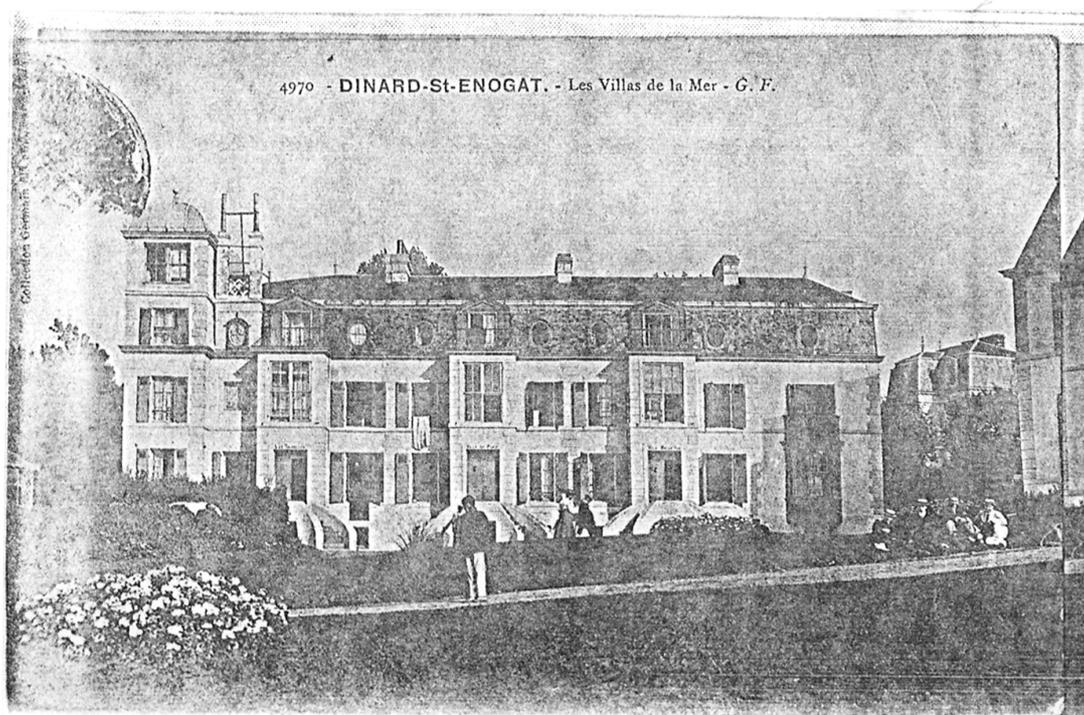
Doc. 15 802. SAINT-ENOGAT –Grand Hôtel de la Mer, à gauche, villas accotées : Les Genêts,
Bellevue, Le Parc, Les Tourelles, carte postale, E.L.D., (s.d.), (A.P. : H. Fermin).

Photocopie



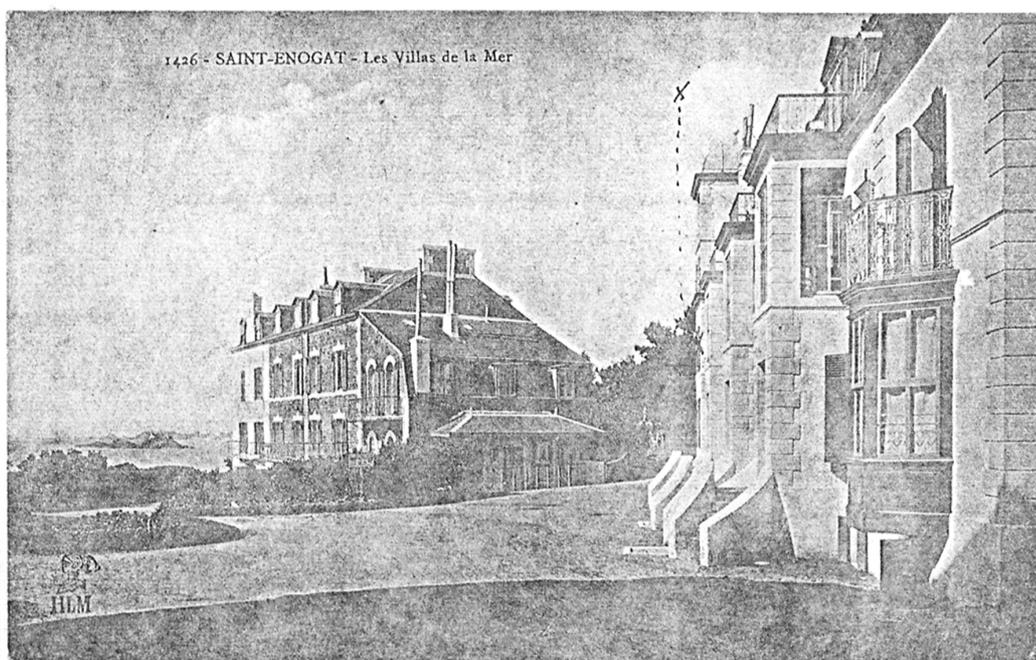
Doc. 16 4970. DINARD – SAINT-ENOGAT. – Les villas de la Mer, villas Les Genêts, Bellevue,
Le Parc, Les Tourelles, carte postale, G.F., (s.d.), (A.P. : H. Fermin).

Photocopie



Doc. 17 1426. SAINT-ENOGAT. – Les villas de la Mer, maisonnette, Shakespeare, Byron,
Cézembre, carte postale, H.L.M, (s.d.), (A.P. : H. Fermin).

Photocopie



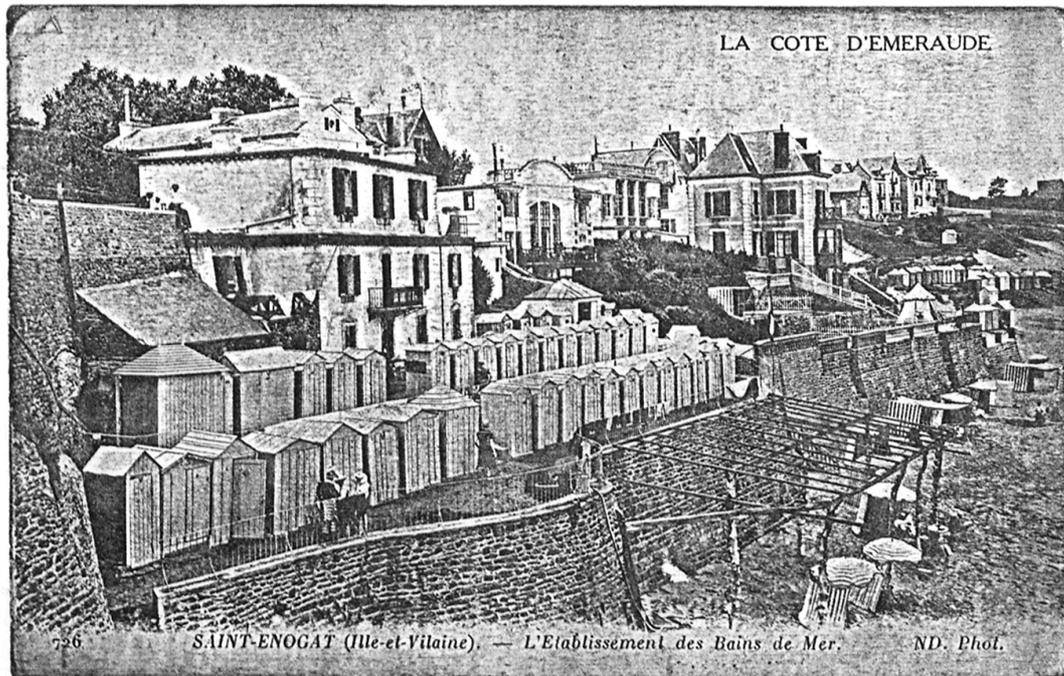
Doc. 18 1428. SAINT-ENOGAT. - Les villas de la Mer, maisonnette, Shakespeare, Byron,
Cézembre, carte postale, H.L.M. (s.d.), (A.P. : H. Fermin).

Photocopie



Doc. 19 SAINT-ENOGAT (Ille-et-Vilaine) – L’Etablissement des Bains de Mer, carte postale,
N.D. photographe, (s.d), (A.P. : H. Fermin).

Photocopie



Doc. 20 Les villas de la Mer, villa Ker Alice, carte postale, (s.d.), (A. Musée de Bretagne : 970.49.2564).



Fig. 1 Villa l'Albatros, anciennement villa Bijou, façade sur jardin.

Phot. Inv. G. Artur
96 35 1827 X



Fig. 2 Villa l'Épave façade sur mer et villa l'Albatros, anciennement villa Bijou, façade sur mer.

Phot. Inv. G. Artur
99 35 1299 X



Fig. 2bis Villa l'Épave, façade sur mer et villa l'Albatros, anciennement villa Bijou, façade sur mer.

Phot. Inv. G. Artur
96 35 1299 X



23 aout 1886

1886

24



No 5108

Et le lundi vingt trois aout mil huit cent quatre vingt six, aux deux heures de l'après midi, en l'étude de M. Chotier, notaire à Dinard & Brogat, jour, heure et lieu indiqués par un jugement rendu par le tribunal civil de St Malo le dix neuf juin mil huit cent quatre vingt six d'ont une copie est déposée annexée à un acte reçu par M. Chotier, notaire soussigné, le vingt six du même mois de juin, auquel acte est aussi annexé l'expédition d'un cahier de charges dressé par M. Lemaire, docteur en droit, avoué à St Malo, le quinze juin mil huit cent quatre vingt six, déposé au greffe du tribunal de St Malo le dix huit du dit mois de juin, ledit cahier de charges dressé pour parvenir à la adjudication en deux lots d'immeubles situés en la commune de Dinard & Brogat, saisis à la requête du crédit foncier sur M. et M. Elisa Marie Louise Capdeuille, demeurant à Paris, place de la Harpe N° 10, ledit notaire Chotier, commis pour procéder à cette vente, aux fins de jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à St Malo, le dix neuf juin dernier (1886) dont une copie est déposée annexée à l'acte de dépôt du vingt six juin dernier, sus relaté.

Adjudication

Exp. 12 cules
J. Compagnon C. & C.

juin 1886

Et devant M. Louis Auguste Chotier, notaire à Dinard & Brogat, chef lieu de canton, arrondissement de St Malo (M. et V. Saint).

En présence de M. Charles Loris, propriétaire et François Bégar, négociant, tous deux demeurant à Dinard & Brogat.

La comparu:

- M. Louis Lemaire, docteur en droit, avoué, demeurant en la ville de St Malo,
- „ Agissant au nom et comme avoué du Crédit foncier
- „ de France, société anonyme ayant son siège social à Paris,
- „ rue des Capucines N° 19, procureurs et diligences de
- „ M. Albert Chisiofchle, son gérant, demeurant
- „ au siège social, „

Lesquels a dit et exposé:

1° que suivant exploit, ci annexé, du ministère de M. Richard, huissier à Paris, en date de premier juillet mil huit cent quatre vingt six, significations a été faite à la requête de

Des crédits fonciers de France, n° 11 rue Elisa Marie Louise Capdevielle,
propriétaire, demeurant à Paris, place Borda n° 8, de la grande
démense en forme exécutoire de la grande et jugement d'attribution
civil de St. Malo, de la date du jour Paris (1886) sus-relaté,
ordonnant qu'il sera procédé à la vente des immeubles saisis à
la requête du crédit foncier n° 11 rue Capdevielle, par M^e
Chottier, notaire soussigné, le vingt-trois août mil huit
cent quatre-vingt six.

1^o que suivant exploit, ci-annexé, du ministère de
Richard, huissier à Paris, du quinze juillet mil huit cent
quatre-vingt six prononciation a été faite à ladite Demoiselle
Capdevielle que la société du crédit foncier de France
a fait approuver dans les endroits voulus par la loi, ainsi qu'il
résulte d'un procès verbal du ministère de Chollet, huissier
à Dinan l'Évoque, en date des dix juillet mil huit cent
quatre-vingt six, de placards indiquant la vente en deux
lots en l'étude de M^e Chottier, notaire soussigné, le vingt
trois août mil huit cent quatre-vingt six, à deux heures de
relevée, de la mise à prix de dix mille cinq cents francs
des immeubles saisis sur M^e Capdevielle à la requête du
Crédit foncier, et, par le même exploit nomination a été
faite à ladite Demoiselle Capdevielle, de prendre communication
du cahier de charges sus-énoncé, et de se trouver, si bon lui
semble, en l'étude de M^e Chottier, pour assister à l'adjudication
ou à l'adjudication d'adits immeubles, lui déclarant
que faute par elle de comparaître il sera contre elle jugé
d'après et sans être à l'adjudication tant en absence
qu'en présence.

2^o que suivant procès verbal du ministère de
Chollet, huissier à Dinan l'Évoque, en date des dix et vingt
sept juillet mil huit cent quatre-vingt six, l'opposition
a été faite le même jour, dans les villes et communes de
St. Malo, St. Servan, Dinan l'Évoque et Pleucatel, à chacun
des endroits voulus par la loi, de placards imprimés
laissant à l'adjudication pour ces jours et heures, lesquels
procès verbaux, visés par qui de droit, sont demeurés
ci-annexés.

3^o que le contenu auxdits placards a été inséré
dans le journal le Vieux Borsaire, publiée à St. Malo,
les neuf juillet, vingt trois juillet et six août mil



11/11

2

la Providence
 de la grande
 destination
 incluse,
 acquis à
 par M.
 au dit lieu.

 de
 huit cent
 et deux
 francs
 ainsi qu'il
 est, sur
 huit cent
 cinquante
 francs
 le vingt
 francs
 quatre de
 tions a été
 minution
 lors de
 à l'avant
 l'éclaircissement
 elle requies
 absent

 de
 vingt
 proposition
 noms de
 dit, à chaque
 mis amoncelés
 lesquels
 immeubles

 de immeubles
 ici à St Malo
 au dit lieu



huit cent quatre vingt six, relevant qu'il résulte de ces
 plaines des feuillets perdus joints, certifiés par l'imprimeur,
 pour la signature a été légalisée et enregistrée à St
 Malo les danges feuillets, vingt quatre feuillets et onze
 soit mil huit cent quatre vingt six. par M. Conan
 au droit de un franc quatre vingt huit centimes de cent
 compris pour chaque enregistré.

Ces exemplaires de journaux demeurés et amenés
 après que dans mention a été faite de l'Etat d'annexé
 que les frais de justice faits pour parvenir à la vente
 par M. Lemarié, avoué, sont de quatre cent vingt six francs
 quatre vingt quatre centimes, suivant même tarif par
 M. le Président du tribunal civil de St Malo, le 4.26.9.
 Et que ceux dus à M. Choclier, notaire soussigné,
 sont de quatre cent cinquante francs cinquante centimes, à

Total des frais payables :	quatre cent cinquante	35.2
Deux francs quatre vingt centimes, à		462.7
Faisant à la charge :		
Du premier lot : quatre cent quarante francs		440.1
quinze centimes, à		22.1
Du deuxième lot : vingt deux francs, à		462.8
Total égal		462.8

Et qu'il requies M. Choclier, notaire soussigné
 de donner défaut contre M. de Capdevielle si elle ne se
 présente par ni personne pour la représenter, et de faire
 immédiatement la lecture du cahier des charges sus
 énoncés et de procéder ensuite à la réception des enchères
 et à l'adjudication s'il y a lieu des immeubles dont il
 s'agit.

Et, après lecture, M. Lemarié a signé avec
 les témoins et le notaire,

[Signature] Besnard
 [Signature] Choclier

Obtempérant à cette réquisition, attendu qu'il n'est
plus de deux heures et que le ^{cahier} Cahier de vente ne s'est pas
présenté ni personne pour la représenter, il a été donné
d'office contre elle; puis M^r l'hôtelier a donné lecture
aux personnes présentes du cahier des charges sus-énoncé
et a annoncé que les frais prétables, si élevés comme
il est dit ci-dessus seront reportés par chaque lot dans
la proportion et d'après détermination en sus des prix d'adjudication.

Puis les enchères ayant été déclarées ouvertes, chaque
lot a été successivement mis en vente comme suit:

Premier lot.

Le premier lot comprend d'une maison appelée
la villa Noire, située en la commune de Dinard & Enogues
consistée en pierres et couverte en ardoises, élevée sur sous-sol
composé d'un rez-de-chaussée ayant deux pièces et un
vestibule, d'un premier étage carré composé de quatre
chambres; d'un deuxième étage sans ardoise; jardins au nord
et au midi avec descente à la mer du côté nord; le tout se tenant
d'une courtoisane superficielle de huit cent quatre-vingt
carrés, inscrit au cadastre sous le Numéro 277 de la section A,
joignant d'un côté M^r Mandes, de l'autre le rivage de la
mer, de l'est M^r Lesourd, de midi un chemin de servitude,
sur la mise à prix de dix mille francs plus la part
proportionnelle de ce lot dans les frais prétables qui
est de quatre cent quarante francs quinze centimes.

Pendant la durée de plusieurs fois successivement de
lunettes deux enchères ont été portées dont la dernière par
M^r Edouard Birch, rentier, époux de mad^me Joséphine Marie Dupire
demeurant à Saval, rue Croix-Numéro 8 qui a fait monter le prix
à la somme de quinze mille cinq cents francs, après quoi deux autres
fois ayant été allumées et s'étant éteintes sans nouvelle enchère M^r Birch
a été proclamé adjudicataire pour la somme de quinze mille cinq
cents francs outre les charges de l'enchère, ce qui est accepté et qui
a dû être bien communiqué et publié par au lieu de l'adjudication
et lecture faite M^r Birch a signé.

Edouard Birch

il est
pas
bonne
teur
nomé
nomé
dans
judiciale
5, etc.
ut

elle
Benoist
vous
un
cette
un
mais
mètres
on A.
de la
rue
part
qui
nit de
par
regard
le prix
et autre
M. H
le cinq
le et qui
un de

Douzième et dernier lot.

Le douzième lot est composé d'une parcelle de terre d'une
contenance de quatre cent cinquante trois mètres quarante
sept décimètres carrés, portée au plan cadastral sous le
numéro 877 de la section A, située en la commune de
Dissard S. Enogat, joignant de l'ouest M. Banto,
du nord M. le baron, de l'est un chemin de venant,
du midi M. Lacroix, sur la mine à prix de cinq
cent francs, plus la part proportionnelle de ce lot
dans les frais judiciaires qui est de vingt deux francs.

Pendant la durée de plusieurs jours successivement allumés
diverses enchères ont été portées, dont la dernière par M. Edmond
Bireh rentier époux de M^{me} Josephine Marie Papouche, demeurant
à Laval, rue croix N° 8, qui a fait monter le prix à la somme
de quinze cents francs après quoi deux autres fois ayant été
allumés et s'étant éteints sans nouvelle enchère M. Bireh a été
proclamé adjudicataire pour la somme de quinze cents
francs outre les charges de l'enchère ce qu'il a accepté et qu'il
a dit bien connaître et s'obligeant par ailleurs à l'exécution
de toutes les clauses et conditions de l'adjudication.

Et lecture faite M. Bireh a signé

Edmond Bireh

Fait et prononcé en étude, à Dissard S. Enogat,
les jour, mois et an qui devant.

Et lecture faite, M. Lemaire et les adjudicataires ont signé
avec les témoins et le notaire.

Lemaire Edmond Bireh

J. B. and
J. Choquet

Propriétaire
Re Secret ou
sur le Crédit
pièce arrête
au Greffe
le 18 Juin
Le Depot &
quo a été de
commis par
mi non sign
no, fait comm
re communi
quelle pour
no de l'art 36
de comparat
le 23 Aout 1886
levés pour am
de
Comparat
Contre elle
et en abance
qui supérieu
de yom
D. 1886

M^e LEMARIE, docteur en droit, avoué à Saint-Malo, et de M^e LHOTELIER, notaire à Dinard.

Vente Judiciaire D'IMMEUBLES

SUR EXPROPRIATION

de et par le ministère de M^e LHOTELIER, notaire à Dinard

LUNDI 23 AOUT 1886, aux 2 heures de l'après-midi

DÉSIGNATION — A DINARD-SAINT-ENOGAT

PREMIER LOT
 Maison d'habitation appelée la *maison*
de comparat
le 23 Aout 1886
levés pour am
de
Comparat
Contre elle
et en abance
qui supérieu
de yom
D. 1886
 maison, construite en pierres et
 en ardoises, élevée sur sous-
 posée d'un rez-de-chaussée
 de six pièces et un vestibule, d'un
 étage carré composé de quatre
 d'un deuxième étage, man-
 dardin au nord et au midi avec
 la mer du côté nord; le tout
 d'une contenance superficielle
 de trente-huit mètres carrés,
 cadastre de la commune de
 Saint-Enogat sous le numéro 877
 section A; joignant de l'ouest
 Maudès, du nord le rivage de
 de l'est Monsieur Donnetier, du
 chemin de desservico.

à prix, dix mille francs,
10,000 fr.

DEUXIEME LOT
 Parcelle de terre d'une conte-
 nance de quatre cent cinquante-trois
 quarante-sept décimètres carrés,
 plan cadastral sous le numé-
 ro de la section A; joignant de
 l'ouest Monsieur Cantor, du nord Ma-
 udès, de l'est un chemin de
 du midi Monsieur Lacroix.

à prix, cinq cents francs,
500 fr.

Les immeubles ont été saisis à la
 requête du Crédit Foncier de France,

1.887) Requisition à Saint-Malo le huit juillet
1886 - par M. L. C. 1. F. L.
un franc 88 C. de l'empire.

société anonyme ayant son siège social
 à Paris, rue des Capucines, numéro 19,
 agissant poursuites et diligences de
 Monsieur Albert Christoph, son gou-
 verneur, demeurant au siège social,
 ayant pour Avoué M^e Louis Lemarie,
 docteur en droit, demeurant à St-Malo,
 rue d'Asfeld, n^o 2, sur : Mademoiselle
 Elisa Marie-Louise Marie Capdevielle,
 demeurant à Paris, place Breda, numé-
 ro 8, faite par la dite demoiselle Capde-
 vielle d'avoir satisfait au commandement
 à elle fait, aux requête et demeure que
 ci-dessus, par exploit de Richard, huis-
 sier à Paris, en date du 4 mars 1886,
 enregistré et transcrit au bureau des
 hypothèques de Saint-Malo le 5 mai
 1885, volume 38, n^o 61.

Tous ceux du chef desquels il pourrait
 être pris inscription pour raison d'hypo-
 thèques légales devront requérir cette
 inscription avant la transcription du pro-
 cès-verbal d'adjudication.

L'adjudication aura lieu en l'étude
 et par le ministère de M^e Lhotelier,
 notaire à Dinard, à ce commis, par
 jugement du Tribunal civil de St-Malo
 du 19 juin 1886, le 23 août 1886, aux
 deux heures de l'après-midi.

L'avoué poursuivant,
L. LEMARIE, docteur en droit.

Imp. Gosselin, à Dol.